

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-12-11

N° applicatif 2568

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Unité prévention innovation

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A TROIS STRUCTURES ACTIVES DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE

Résumé : Sur avis favorable de la 3^{ème} Commission du 25 octobre, il vous est proposé de soutenir 3 projets s'inscrivant dans les objectifs soutenus au titre de la politique de l'autonomie pour un montant total de 57 900 €. 2 projets portent sur l'accueil en journée de personnes âgées, notamment personnes handicapées vieillissantes, sur les territoires de Monswiller et Kintzheim. Le 3^{ème} projet porte sur le transport des bénéficiaires fréquentant l'Accueil de Jour de l'AFTC Alsace d'Illkirch Graffenstaden.

1/ Projet de l'Association des Familles de personnes Traumatisées Crâniennes et Cérébro-lésées d'Alsace (AFTC)

L'AFTC d'Alsace, basée à Illkirch-Graffenstaden, soutient les familles en répondant aux besoins des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées. Elle est constituée des familles adhérentes et rassemble également les usagers bénéficiaires de ses structures. Afin d'accompagner le public, l'association a développé un accueil de jour, un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), un Groupe d'entraide mutuelle et un habitat accompagné et inclusif.

L'association propose, entre autres, un accueil de jour, avec des activités pour maintenir, développer et stimuler les capacités des personnes traumatisées crâniennes afin de favoriser leur autonomie dans la vie quotidienne. Elle a aussi pour objectif le maintien de la vie et de la participation sociale en proposant un espace de sociabilité et d'entraide pour les adultes cérébro-lésés.

Compte tenu des difficultés cognitives et de la perte de repères temporo spatiales du public accueilli, l'association a développé un service de transport du domicile vers l'accueil de jour permettant ainsi à 49 usagers d'en bénéficier.

Cette structure est soutenue depuis plus de 5 ans par le Département du Bas-Rhin.

La subvention sollicitée, d'un montant de 30 000 €, porte sur ce service de transport.

Il vous est proposé d'allouer à l'AFTC une subvention de 30 000 €. Le versement de celle-ci interviendra dès signature de la convention d'octroi de subvention jointe en annexe 1 au présent rapport.

2/ Projets d'accueil en journée dénommés Les Myosotis à Monswiller et les Parasols à Kintzheim

L'accueil en journée dénommé les Myosotis est porté par l'association de gestion de l'Altenberg.

L'accueil en journée dénommé les Parasols à Kintzheim est porté par l'association de gestion le Hattenberg.

Ces 2 structures proposent un service innovant en accueillant des personnes âgées isolées, et notamment des personnes handicapées vieillissantes, tous les jours de la semaine entre 9h30 et 17h, pour lesquels très peu d'offres sont proposées. Une quinzaine de personnes peut être accueillie chaque jour. La journée est rythmée par plusieurs temps collectifs : repas, animations de groupe (ex : ateliers d'écriture), échanges intergénérationnels grâce à des partenariats multiples (écoles, bibliothèque...).

La subvention sollicitée pour les Myosotis s'élève à 43 900 €.

La subvention sollicitée pour les Parasols s'élève à 44 000 €.

Elles permettent de réduire le montant à charge des participants à 9 € par jour et ainsi rendre le service accessible à davantage de bénéficiaires potentiels.

Une aide de 30 000 € a déjà été accordée à chacune des structures par la Conférence des Financeurs au titre du développement de l'offre de répit et du soutien aux aidants.

Il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement complémentaire à l'aide de la Conférence des financeurs de :

- 13 900 € à l'accueil en journée les Myosotis,
- 14 000 € à l'accueil en journée les Parasols.

Le versement de celles-ci interviendra dès signature d'un avenant à la convention d'octroi de subvention au titre de la Conférence des Financeurs, joints en annexe 2 et 3 au présent rapport.

Ces 3 projets s'inscrivent pleinement dans plusieurs des axes du Schéma de l'Autonomie bas-rhinois :

- Changer le regard de la société sur la perte d'autonomie et le handicap,
- Placer la personne au centre du dispositif afin de répondre à ses besoins et de respecter ses aspirations,
- Privilégier les dispositifs de droit commun pour permettre aux personnes d'agir comme tout le monde,
- Développer une offre de répit accessible.

- Donner la priorité au milieu ordinaire de vie et l'adaptation de l'accompagnement et des services proposés pour que la personne se sente entourée d'un réseau d'aide et de soins et sécurisée.

La 3^{ème} Commission, réunie le 25 octobre 2021, a donné un avis favorable à l'octroi de ces subventions.

Les crédits seront prélevés à la ligne P1020001 (65-65748-4238) du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le dispositif d'aide en soutien aux trois projets portés par les structures actives dans le champ de l'autonomie ;
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association des Familles de personnes Traumatisées Crâniennes et Cérébro-lésées d'Alsace, approuver la convention afférente, jointe en annexe 1 au présent rapport et m'autoriser à la signer ;
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 900 € à l'association de gestion de l'Altenberg pour l'accueil en journée les Myosotis, approuver l'avenant joint en annexe 2 au présent rapport et m'autoriser à le signer ;
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € à l'Association de gestion le Hattenberg pour l'accueil en journée les Parasols, approuver l'avenant joint en annexe 3 au présent rapport et m'autoriser à le signer ;
- De préciser que les crédits seront prélevés sur les lignes budgétaires suivantes, prévues au budget 2021 :
 - P1100001 (65-65748-425) pour un montant de 30 000 €
 - P1020001 (65-65748-4238) pour un montant de 27 900 €

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY